

**INSCRIPTIONS DANS LES  
ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**DOCUMENTS A FOURNIR**

- la fiche d'inscription ci-annexée, dûment complétée et signée (**document 2**)
- le livret de famille (ou tout autre document attestant la filiation de l'enfant)
- le carnet de santé de l'enfant (ou les certificats de vaccinations obligatoires)
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF/GDF, bail...)
- le certificat de radiation pour les enfants qui étaient scolarisés dans une école extérieure à Sélestat ou en cas de changement d'école en cours de cycle, faisant ressortir le niveau scolaire dans lequel l'enfant est à scolariser
- le formulaire d'engagement des parents en cas de scolarisation souhaitée en site d'enseignement bilingue paritaire français-allemand lors d'une première inscription dans une école de Sélestat dans ce cursus (**document 3**)



**pour une scolarisation bilingue**  
*(enseignement en français-allemand)*



**pour une scolarisation monolingue**  
*(enseignement en français)*

**entre le 18 mai et le 12 juin 2020**

Le service de l'Education vous transmettra, la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2020, une fois le dossier complet (la fiche d'inscription dûment complétée et signée et les pièces énumérées ci-dessus), un certificat d'inscription que les parents présenteront au directeur de l'école dans laquelle sera inscrit leur enfant pour l'admission à l'école.



Service de l'Éducation

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

N°

école du secteur scolaire : \_\_\_\_\_  autre \_\_\_\_\_

demande de dérogation (école souhaitée) : \_\_\_\_\_

motif : \_\_\_\_\_

acceptée  refusée inscription à l'école : \_\_\_\_\_

**FICHE D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : F - M <sup>(1)</sup>

Ecole fréquentée avant l'inscription en cours : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS**

**Responsable légal** : père - mère - tuteur <sup>(1)</sup> chez lequel réside l'enfant

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Tél. dom. \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Tél. port. \_\_\_\_\_

Adresse mail <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél. empl. \_\_\_\_\_

**Autre parent** : père - mère - tuteur <sup>(1)</sup>

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Tél. dom. \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Tél. port. \_\_\_\_\_

Adresse mail <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél. empl. \_\_\_\_\_

**Situation familiale** : mariés - pacsés - union libre - divorcés - séparés - célibataire - veuf(ve) <sup>(1)</sup>

**Autorité parentale** :

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde de l'enfant a-t-il l'autorisation de chercher l'enfant à la sortie de l'école ?

OUI - NON <sup>(1)</sup>

Si "non" veuillez joindre le jugement fixant les modalités de garde de l'enfant

<sup>(1)</sup> barrer les mentions inutiles

<sup>(2)</sup> information facultative destinée à l'administration afin de vous fournir des informations relatives à la scolarité de votre enfant

**AUTRES ENFANTS A CHARGE de moins de 12 ans <sup>(3)</sup>**

Nom	Prénom	Né(e) le	Si scolarisés, préciser l'école et la classe	
			école	classe

<sup>(3)</sup> information facultative destinée à l'administration à des fins prévisionnelles

## PERSONNE A CONTACTER EN L'ABSENCE DES PARENTS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

--	--	--	--	--

 Ville \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

*Informations facultatives à destination de l'école*

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Vaccinations obligatoires pour la scolarisation de l'enfant : Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite

Date de présentation du carnet de santé : \_\_\_\_\_ Vaccination à jour : OUI - NON

Si non conforme - date de la 2ème présentation : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS LEGALES

Les informations recueillies dans ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique, par la Mairie de Sélestat, pour la gestion de l'inscription de votre enfant dans une école.

Ces données sont collectées dans le cadre d'une obligation légale et sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant en école maternelle et élémentaire.

Les destinataires des données sont le service de l'Education de la Mairie de Sélestat et le Directeur de l'école dans laquelle est inscrit votre enfant. Les données collectées ne sont pas cédées ou vendues à des tiers.

En application de la législation en vigueur vous bénéficiez des droits d'opposition, accès, rectification, effacement, limitation et portabilité que vous pouvez exercer, par courrier à l'attention du Maire de la commune de Sélestat, 9 place d'Armes 67600 Sélestat ou par mail à destination du délégué à la protection des données à l'adresse : [dpd@ville-selestat.fr](mailto:dpd@ville-selestat.fr).

Service de l'Éducation

## **ENGAGEMENT DES PARENTS**

### **POUR L'INSCRIPTION EN SITE BILINGUE DE SELESTAT**

*(formulaire à remettre lors de l'inscription scolaire)*

Je soussigné(e) (*nom - prénom*) .....

adresse .....

☎ .....

parent de l'enfant (*nom - prénom*) .....

né(e) le ..... / ..... / .....

Motivations : .....

.....

.....

.....

.....

- inscris mon enfant en site bilingue pour toute sa scolarité**, après avoir pris connaissance des principes de fonctionnement (*consultable sur le site de la Ville de Sélestat sous **www.selestat.fr***).

Fait à Sélestat, le .....

Signature

# Principes de fonctionnement

## **cursus monolingue**

*avec enseignement renforcé de la langue allemande*

### **à l'école maternelle**

les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sont assurées en langue française. Le programme prévoit un éveil à la diversité linguistique

### **à l'école élémentaire**

- **21 heures de disciplines enseignées en langue française :**
  - . français
  - . mathématiques
  - . sciences
  - . histoire - géographie - éducation morale et civique
  - . éducation physique et sportive
  - . enseignements artistiques
  - . religion ou morale
- **3 heures d'apprentissage de l'allemand :**
  - . 2 heures d'enseignement de la langue
  - . 1 heure de culture

## **cursus bilingue**

*avec enseignement intensif de la langue allemande sous forme paritaire*

### **à l'école maternelle**

#### **Sur les 24 heures d'enseignement hebdomadaire :**

- . 12 heures sont assurées en langue française
- . 12 heures sont assurées en langue allemande

tous les domaines d'apprentissage se répartissent équitablement entre les deux langues

### **à l'école élémentaire**

- **12 heures de disciplines enseignées en langue française :**
  - . français
  - . mathématiques
  - . sciences
  - . histoire - éducation morale et civique et géographie
  - . éducation physique et sportive
  - . enseignements artistiques
  - . religion ou morale
- **12 heures de disciplines enseignées en langue allemande :**
  - . allemand
  - . mathématiques
  - . sciences
  - . histoire - éducation morale et civique et géographie
  - . éducation physique et sportive
  - . enseignements artistiques

l'ensemble des domaines disciplinaires est réparti entre la partie française et la partie allemande